**Règlement Intérieur du Club de Danse "ALL DANCES"**

**Article 1 : Objet**

Le présent règlement intérieur a pour vocation de fixer les règles de fonctionnement, ainsi que les normes de conduite au sein du club de danse "ALL DANCES". Il s'applique à l'ensemble des membres, professeurs, et visiteurs, et doit être respecté en toute circonstance.

**Article 2 : Adhésion**

1. Procédure d’adhésion : Toute personne souhaitant rejoindre le club doit compléter un formulaire d’adhésion, s’acquitter de la cotisation annuelle et fournir les documents requis, notamment un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse.

2. Durée de l’adhésion : L’adhésion est valide pour la durée d’une saison, s’étendant du 1er septembre au 31 août de l’année suivante.

3. Conditions : L'adhésion est subordonnée à l'acceptation des termes du présent règlement intérieur.

**Article 3 : Cotisations**

1. Montant : Le montant de la cotisation annuelle est déterminé chaque année par le comité directeur.

2. Modalités de paiement : La cotisation est payable en une seule fois ou selon les modalités définies par le club, qui peuvent inclure des versements échelonnés.

3. Non-remboursement : Une fois versée, la cotisation n'est en aucun cas remboursable, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

**Article 4 : Cours et Activités**

1. Planning : Les cours sont dispensés selon un emploi du temps établi en début de saison. Tout changement sera communiqué aux adhérents dans les meilleurs délais.

2. Ponctualité : Les adhérents sont tenus de respecter strictement les horaires des cours. Tout retard répété pourra entraîner des sanctions.

3. Absences : Toute absence doit être signalée au professeur concerné au plus tôt.

4. Tenue vestimentaire : Les adhérents doivent porter une tenue appropriée à la pratique de la danse, propre et conforme aux directives du professeur.

5. Utilisation des appareils électroniques : Les téléphones portables et autres appareils électroniques doivent être éteints ou mis en mode silencieux durant les cours.

**Article 5 : Comportement et Respect**

1. Respect mutuel : Un comportement respectueux envers les professeurs, les autres membres, et les installations du club est exigé en tout temps. Toute forme de harcèlement, discrimination, ou agressivité est strictement interdite.

2. Hygiène et propreté : Les membres doivent veiller à maintenir les locaux propres et à ranger le matériel après utilisation.

3. Sanctions : Toute violation de ces principes pourra entraîner des mesures disciplinaires allant de l’avertissement à l'exclusion définitive.

**Article 6 : Responsabilité**

1. Objets personnels : Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou de détérioration des effets personnels des membres.

2. Mineurs : La responsabilité des parents ou tuteurs est engagée en dehors des horaires de cours pour les enfants mineurs.

3. Dégradations : Toute dégradation volontaire ou involontaire des locaux ou du matériel par un membre devra être réparée ou remplacée à ses frais.

**Article 7 : Participation aux Événements**

1. Événements internes : Les adhérents sont vivement encouragés à participer aux événements organisés par le club, tels que les spectacles, compétitions, et autres manifestations.

2. Événements externes : Toute participation à un événement extérieur sous le nom du club doit recevoir l’approbation préalable du comité directeur.

**Article 8 : Compétitions**

1. Participation : Les membres souhaitant participer à des compétitions sous les couleurs du club doivent obtenir l'approbation du comité directeur.

2. Tenue obligatoire : Lors des compétitions, tous les compétiteurs sont tenus d’arriver en portant le jogging complet du club "ALL DANCES". Cette tenue est obligatoire pour renforcer l'esprit d'équipe et représenter dignement le club.

3. Comportement en compétition : Les compétiteurs doivent faire preuve de respect et de fair-play en toutes circonstances, tant envers leurs coéquipiers que leurs adversaires.

**Article 9 : Démonstrations**

1. Engagement : Tout membre acceptant de participer à une démonstration sous le nom du club "ALL DANCES" s'engage à respecter les directives et à honorer cet engagement avec sérieux et professionnalisme.

2. Tenue obligatoire : Les participants à une démonstration doivent se présenter en tenue officielle du club, comprenant le jogging et le tee-shirt du club "ALL DANCES".

3. Respect des consignes : Les participants doivent suivre scrupuleusement les consignes données par les responsables de la démonstration. Ils doivent également faire de leur mieux pour que la prestation soit une réussite et reflète positivement l’image du club.

**Article 10 : Sanctions**

1. Non-respect du règlement : Le non-respect du présent règlement intérieur pourra donner lieu à des sanctions décidées par le comité directeur, telles que l'avertissement, la suspension temporaire, ou l’exclusion définitive du club.

2. Procédure : Les décisions du comité directeur concernant les sanctions sont définitives et sans appel.

**Article 11 : Modification du Règlement**

1. Révision : Le présent règlement intérieur peut être modifié en cours de saison par le comité directeur.

2. Information des membres : Toute modification sera portée à la connaissance des membres par voie d’affichage au sein du club ou par communication électronique.

**Article 12 : Acceptation du Règlement**

1. Acceptation tacite : L’adhésion au club implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.

2. Disponibilité : Le règlement intérieur est remis à chaque nouvel adhérent et est disponible à tout moment au sein du club ou sur demande.